



Le ministre des Transports, Jean Ernest Ngalle Bibehe vient de suspendre pour une durée d'un mois l'agence de transport « Garanti Express »

Cette décision du ministre signée hier mardi 31 juillet est consécutive au récent accident de la circulation dont la compagnie de voyage était impliquée le 18 juillet dernier, sur l'axe Yaoundé-Douala.

Le ministre avait instruit une enquête suite à cet accident qui, officiellement avait fait un mort et plusieurs blessés.

« Le non-respect manifeste de la réglementation en vigueur est à l'origine de cet accident », rapporte l'enquête

Le conducteur du véhicule à l'origine de l'accident s'est fait suspendre le permis de conduire pour une durée de 12 mois.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT

0-1048 MINT/SG/DTR

Yaoundé, le 31 JUL 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE MINISTRE DES TRANSPORTS PORTE A LA CONNAISSANCE DE L'OPINION PUBLIQUE QUE, SUITE A L'ACCIDENT DE LA CIRCULATION SURVENU LE 18 JUILLET 2018 SUR L'AXE YAOUNDE-DOUALA (NATIONALE N°3) AYANT IMPLIQUE UN BUS DE TRANSPORT PUBLIC, APPARTENANT A LA COMPAGNIE DE TRANSPORT INTERURBAIN GARANTI EXPRESS, ET POUR LEQUEL UN BILAN D'UN (01) MORT ET DE PLUSIEURS BLESSES A ETE ETABLI, LE RAPPORT D'ENQUETE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE OUVERTE A CET EFFET CONCLUT QUE LE NON-RESPECT MANIFESTE DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR EST A L'ORIGINE DE CET ACCIDENT.

AU REGARD DE LA GRAVITE DES FAITS, LE MINISTRE DES TRANSPORTS A DECIDE, SANS PREJUDICE DES POURSUITES JUDICIAIRES EVENTUELLES, ET A TITRE CONSERVATOIRE, LES MESURES CI- APRES :

- LA SUSPENSION DE LA LICENCE ORDINAIRE DE TRANSPORT PUBLIC DE 2^{ème} CATEGORIE N°37885/SSDT/MINT/DTR/NW, ACCORDEE A LA COMPAGNIE GARANTI EXPRESS, POUR UNE DUREE D'UN (01) MOIS ;
- LA SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE N°NW-116693-10, CATEGORIES B, C ET D, DELIVRE LE 19 AVRIL 2017 A BAMENDA A MONSIEUR NJANYU DREFUSE TANTHO, CONDUCTEUR DU BUS SUS- VISE, POUR UNE DUREE DE DOUZE (12) MOIS.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS



NGALLE-BIBEHE Jean Ernest Massona

